

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE DE
CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Convocation du :
07 juin 2023

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 JUIN 2023

Nombre de membres
en exercice : 10

Corancez : 3 titulaires
et 2 suppléants

Ver-lès-Chartres :
3 titulaires et 2
suppléants

Nombre de conseillers
présents : 7

Nombre de conseillers
votants : 6

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 13 juin 2023, à 19 heures, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 07 juin 2023, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Etaient présents en qualité de membres titulaires :

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Joëlle SILLY.
Messieurs Stéphane BOURGEOIS, Alain CHOUPART, Max VAN DER STICHELE.

Etaient présents en qualité de membres suppléants :

Madame Delphine BRAULT et Monsieur Joffrey PINAULT

Absents excusés titulaires : Monsieur Philippe AUFFRAY

Absents excusés suppléants :

Mesdames Marie-Françoise BOUCHER et Marine DESEYNE

Secrétaire de séance : Monsieur BOURGEOIS Stéphane.

La séance a été ouverte sous la présidence de madame Marie-Ange ABADIA, Présidente. Il est demandé à l'assemblée d'approuver les derniers compte-rendu des Comités Syndicaux du 20 mars 2023 et 03 avril 2023.

Madame la Présidente, informe les membres du Comité syndical que monsieur Philippe AUFFRAY, membre titulaire a donné en son absence pouvoir à monsieur Joffrey PINAULT, membre suppléant.

A été invitée et assiste également à la séance, madame Lucile Picquart, Directrice de l'école.

RENTREE SCOLAIRE 2023 - 2024

Parole est donnée à madame Picquart, Directrice de l'école, afin d'aborder la rentrée prochaine. 55 élèves seront présents en septembre, partagés sur 3 classes. La répartition définitive des élèves sera donnée lors du prochain Conseil d'école, le 26 juin. Des propositions ont été faites à l'Inspectrice académique et son retour est attendu dans les prochains jours.

Pas de mouvement chez les enseignantes. Mesdames Picquart, Thuasle et Rigault seront en poste à la rentrée. Madame Rigault étant toujours en arrêt de travail, on ne sait pas si elle sera de retour à la rentrée. Si ce n'est pas le cas, un remplaçant sera nommé pour toute la durée de sa prolongation.

Madame Thuasle demande s'il serait possible, dès septembre, de prévoir un couchage des petites sections dès 13h au lieu de 13h30. Après discussion et afin de ne pas désorganiser le temps méridien, il ne sera pas possible de répondre favorablement à cette demande.

Il est demandé également la possibilité de prévoir le remplacement de madame Virginie ISAMBERT (ATSEM) en cas d'absence. Au pied levé, il sera toujours compliqué de pouvoir la remplacer. Pour les absences de longue durée ou prévues (formation), le SIVOS fera au mieux pour pallier à ce manquement à conditions d'avoir des contacts de personnes disponibles à ces moments précis.

Un réassort de produits pharmaceutiques sera envoyé à Marie-Ange ABADIA qui fera le nécessaire rapidement pour fournir les produits à l'école.

Un point ménage a également été fait et il a été précisé les attentes de chacun.

Pour les élèves de maternelle entrant en petite section à la rentrée prochaine, un accueil est programmé le jeudi 15 juin.

Pour information, la kermesse de l'école aura lieu le samedi 24 juin. Un spectacle de l'ensemble des élèves sera présenté aux parents et familles. Un petit clin d'œil sera adressé à madame Laure GUERIN, Présidente de l'APE Les LOUSTICS, qui se retire de l'association, n'ayant plus d'enfant scolarisé à l'école en septembre 2023.

POINT RH

Madame la Présidente informe le Conseil syndical de la prolongation de l'arrêt de travail de madame Guyslaine PARISY jusqu'au 31 juillet. Le contrat de madame Honorine BARRE sera donc réitéré jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit le 10 juillet.

Nous sommes toujours en attente de la décision du Conseil médical du Centre de gestion concernant la demande de madame Guyslaine PARISY pour un Congé Longue Maladie.

TARIFS PERISCOLAIRES 2023 - 2024

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de garderie ainsi que des repas de cantine pour la rentrée scolaire de septembre 2023.

Le Comté syndical après débat, délibération et vote à l'unanimité, décide d'augmenter la tarification de la garderie du matin et du soir à 2.40 € la vacation (ancien tarif 2.25 €). En cas de retard, une vacation supplémentaire sera facturée à chaque ¼ d'heure supplémentaire.

Le Comté syndical après débat, délibération et vote à l'unanimité décide d'augmenter la tarification de la cantine de la manière suivante (forfait annualisé et mensualisé, basé sur 135 jours de présence) :

- | | | |
|------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| • Forfait 4 jours / semaines | Maternelle 4.04 € | Élémentaire 4.17 € |
| • Forfait 3 jours / semaines | Maternelle 4.81 € | Élémentaire 4.93 € |
| • Forfait 2 jours / semaines | Maternelle 5.57 € | Élémentaire 5.67 € |
| • Forfait 1 jour / semaine | Maternelle et Élémentaire 6.37 €. | |
| • Repas occasionnel | Maternelle et Élémentaire 6.95 € | |
| • Panier Repas | 2.00 € par jour | |

MISE A JOUR DES DOSSIERS PERISCOLAIRES 2023 - 2024

La mise à jour des dossiers périscolaires se fera dans les jours à venir (modification des tarifs des services périscolaires) et seront édités et distribués avant la fin de l'année scolaire pour un retour des parents au SIVOS mi-juillet au plus tard. Un rappel aux familles sera fait passé ce délai.

QUESTIONS DIVERSES

Un courrier de Chartres Métropole Transports a été reçu en mairie de Ver-lès-Chartres pour nous demander la nécessité ou non de garder l'arrêt de bus, rue de l'Eglise, celui-ci n'étant pas fréquenté. Réponse leur sera donnée quand nous aurons eu le retour des inscriptions et fait le point.

Le permis à points pour les services périscolaires sera reconduit.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Présidente,

Les membres du Syndicat

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Délégués titulaires :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame Joëlle SILLY	
Monsieur AUFFRAY Philippe	<i>Absent excusé</i>	Monsieur BOURGEOIS Stéphane	
Monsieur VAN DER STICHELE Max		Monsieur CHOUPART Alain	

Délégués suppléants :

Madame BOUCHER Marie-Françoise	<i>Absente excusée</i>	Monsieur Joffrey PINAULT	
Madame BRAULT Delphine		Madame Marine DESEYNE	<i>Absente excusée</i>